



Assemblée générale

Distr. générale
24 avril 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-quatorzième réunion directive

Genève, 20-23 novembre 2023 et 30 janvier 2024



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décision du Conseil du commerce et du développement	3
A. Le développement économique en Afrique : Les chaînes d’approvisionnement mondiales à forte intensité technologique – Le potentiel de l’Afrique	3
B. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l’exécution du programme	4
C. Autre décision du Conseil	5
II. Résumé du Président	6
A. Remarques liminaires	6
B. L’investissement au service du développement : investir dans l’énergie durable pour tous	8
C. Le développement économique en Afrique : Les chaînes d’approvisionnement mondiales à forte intensité technologique – Le potentiel de l’Afrique	11
D. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d’action de Doha en faveur des pays les moins avancés	13
E. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l’exécution du programme	15
F. Rapport sur l’assistance de la CNUCED au peuple palestinien	16
G. Séance plénière de clôture	19
III. Questions de procédure et questions connexes	23
A. Adoption de l’ordre du jour et organisation des travaux de la session	23
B. Ordre du jour provisoire de la soixante-quinzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement	23
C. Questions diverses	24
D. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-quatorzième réunion directive	24
 Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la soixante-quinzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement	25
II. Ordre du jour provisoire de la quatorzième session de la Commission du commerce et du développement	26
III. Ordre du jour provisoire de la quatorzième session de la Commission de l’investissement, des entreprises et du développement	27
IV. Thèmes des réunions d’experts pluriannuelles en 2024	28
V. Participation	29

Introduction

Le Conseil du commerce et du développement a tenu sa soixante-quatorzième réunion directive au Palais des Nations, à Genève, du 20 au 23 novembre 2023 et le 30 janvier 2024. Au cours de cette session, six séances plénières ont été organisées. Le Président du Conseil (Indonésie) a pris ses fonctions, en remplacement du Président du Conseil (Pakistan), conformément à l'article 22 du Règlement intérieur, pour mener à bonne fin le mandat commencé en juin 2023.

I. Décision du Conseil du commerce et du développement

A. Le développement économique en Afrique : Les chaînes d'approvisionnement mondiales à forte intensité technologique – Le potentiel de l'Afrique

Conclusions concertées 579 (EX-LXXIV)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Accueille favorablement le Rapport 2023 sur le développement économique en Afrique : Les chaînes d'approvisionnement mondiales à forte intensité technologique – Le potentiel de l'Afrique*, dans lequel le secrétariat de la CNUCED confirme que l'Afrique pourrait être un partenaire stratégique pour les entreprises internationales qui cherchent à diversifier leurs chaînes d'approvisionnement ;

2. *Est conscient* que l'Afrique a besoin que des investissements importants soient faits dans ses infrastructures pour avoir plus de chances d'intégrer les chaînes d'approvisionnement ;

3. *Souligne* l'impact positif que la diversification de la production et du commerce peut avoir sur les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable, et prend acte de la nécessité pour les économies africaines de se développer de manière à devenir moins dépendantes des produits de base et mieux capables de créer et de capter de la valeur dans les chaînes d'approvisionnement mondiales ;

4. *Considère* que les pays africains peuvent renforcer leur position concurrentielle et leur fonction de production dans les chaînes d'approvisionnement en s'engageant dans une industrialisation fondée sur le développement des capacités technologiques, la transition numérique, l'innovation locale, l'amélioration des infrastructures, des institutions et des dispositifs réglementaires et l'accès aux capitaux, en luttant contre la fragmentation des marchés et en parant aux risques politiques, grâce à des investissements dans les domaines de l'environnement, de la société et de la gouvernance et à des transferts de technologies appropriés dont les modalités auront été arrêtées d'un commun accord ;

5. *Constate* que l'Afrique regorge de minéraux et de métaux critiques, indispensables aux activités à forte intensité technologique, et exhorte les pays africains à obtenir des contrats miniers et permis d'exploration qui leur soient plus favorables et respectent les engagements internationaux, pour les métaux utilisés dans les produits et les chaînes d'approvisionnement à forte intensité technologique, et à rendre leurs industries et leurs entreprises à même de contribuer à la création de valeur ajoutée et de participer aux chaînes d'approvisionnement à forte intensité technologique ;

6. *Se félicite* que la Zone de libre-échange continentale africaine et les institutions régionales concernées fournissent un cadre et des incitations qui tendent

à promouvoir les secteurs à forte intensité technologique, à faire de la teneur en éléments locaux ou régionaux un avantage concurrentiel, conformément aux engagements internationaux, à créer des relations commerciales aux niveaux local et régional et à renforcer les capacités industrielles des entreprises africaines, en vue d'un développement inclusif et durable ;

7. *Encourage* l'adoption et l'application de mesures d'incitation visant à renforcer les capacités régionales de production d'articles manufacturés et de développement des chaînes d'approvisionnement, dans les secteurs à forte intensité technologique comme ceux de l'automobile, de l'électronique, des énergies renouvelables et des produits pharmaceutiques ;

8. *Insiste sur* la nécessité de mécanismes de financement durables, tels que le financement des chaînes d'approvisionnement et les nouveaux outils de financement inclusifs pour les petites et moyennes entreprises, qui peuvent offrir des solutions innovantes, propres à créer des liens porteurs de transformation et à renforcer la participation de l'Afrique aux chaînes d'approvisionnement mondiales ;

9. *Engage* les gouvernements, les décideurs, les institutions financières, les acteurs économiques, les entreprises et les partenaires de développement à contribuer à la rationalisation et à la dématérialisation des procédures administratives, de façon à les rendre transparentes et accessibles à tous les investisseurs, afin de faciliter la production et le commerce, ainsi qu'à renforcer leurs efforts en faveur de l'égalité des sexes et de l'instauration d'un travail décent ;

10. *Souligne* qu'il est important de diversifier les chaînes d'approvisionnement pour renforcer les capacités productives nécessaires à la transformation structurelle et améliorer la résilience, et prend note des avantages comparatifs que les pays africains peuvent présenter ;

11. *Prend note* des travaux de recherche économique et d'analyse des politiques ainsi que des outils de gestion des données, tels que l'indice des capacités productives, par lesquels la CNUCED accompagne les pays africains dans leur intégration dans les marchés mondiaux et les chaînes d'approvisionnement mondiales, et demande à la CNUCED d'approfondir ses programmes de renforcement des capacités institutionnelles et productives en lien avec les mesures visant à renforcer les capacités locales d'innovation, de production et de fourniture de biens et de services dans le cadre des chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales.

*Séance plénière de clôture
30 janvier 2024*

B. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

Décision 580 (EX-LXXIV)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Prend note avec satisfaction* des activités de coopération technique que le secrétariat de la CNUCED a menées en coopération avec les bénéficiaires et les partenaires de développement ;

2. *Constata* que les contributions extrabudgétaires ont diminué en 2022, après avoir atteint un montant record en 2021, et prend note avec satisfaction de

l'augmentation sensible des fonds mobilisés par l'intermédiaire des mécanismes de financement de l'initiative « Unis dans l'action » ;

3. *Réaffirme* que la coopération technique constitue l'un des trois grands domaines d'action de la CNUCED et insiste sur l'importance d'une coordination entre ces domaines afin que les activités d'assistance soient cohérentes et se renforcent mutuellement ;

4. *Demande* à la CNUCED de continuer de s'employer à fournir aux États membres une assistance technique adaptée à la demande, innovante et réactive, conformément à son mandat et à sa stratégie de coopération technique, et demande au secrétariat de présenter la version simplifiée des Instruments de coopération technique, en cours d'élaboration, à la prochaine session du Groupe de travail ;

5. *Engage* la CNUCED à renforcer encore son approche interdivisionnelle lorsqu'il s'agit de définir et d'appliquer des solutions globales à des problèmes prioritaires afin d'atteindre les objectifs de développement durable relatifs au commerce ;

6. *Engage* la CNUCED à continuer de s'employer à contribuer à la réforme du système des Nations Unies pour le développement en renforçant sa collaboration avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, en coopération avec les organismes partenaires du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, et à promouvoir et à diffuser ses programmes de coopération et d'assistance techniques dans les pays en développement, y compris par l'intermédiaire d'organisations et d'organismes nationaux et régionaux ;

7. *Insiste sur* l'importance d'un financement suffisant et prévisible pour une coopération technique efficace, et engage les pays en mesure de le faire à verser des contributions pluriannuelles à la CNUCED, notamment au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés, afin de pérenniser les activités d'assistance technique de la CNUCED, en soulignant l'importance de la gestion axée sur les résultats et la pertinence d'un financement non préaffecté, et en réaffirmant la nécessité de continuer d'améliorer l'application des principes de bonne gouvernance, de transparence et de responsabilité.

*Quatrième séance plénière
22 novembre 2023*

C. Autre décision du Conseil

Le développement économique en Afrique : Les chaînes d'approvisionnement mondiales à forte intensité technologique – Le potentiel de l'Afrique

1. À sa séance plénière de clôture, le 30 janvier 2024, le Conseil du commerce et du développement a adopté des conclusions concertées sur le point 3 de l'ordre du jour (voir chap. I, sect. A, ci-dessus).

Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

2. À sa cinquième séance plénière, le 23 novembre 2023, le Conseil a pris note du rapport du secrétariat de la CNUCED (TD/B/EX(74)/2) et des déclarations faites par les délégations. Il a décidé que, conformément à la décision 47/445 de l'Assemblée générale, son rapport à l'Assemblée générale sur sa soixante-quatorzième réunion directive contiendrait un compte rendu des débats tenus au titre de ce point de l'ordre du jour.

Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

3. À sa quatrième séance plénière, le 22 novembre 2023, le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-sixième session (TD/B/WP/326), approuvé les conclusions concertées qui y figuraient et adopté le projet de décision qui y était reproduit à son attention (voir chap. I, sect. B ci-dessus).

Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international

4. À sa quatrième séance plénière, le 22 novembre 2023, le Conseil a pris note du rapport sur la cinquante-septième session du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.

5. Une délégation a dit que le Centre du commerce international avait beaucoup travaillé en faveur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises au cours de l'année précédente. Elle a indiqué que son pays soutenait le Centre du commerce international et était prêt à travailler en faveur d'un commerce et d'un développement verts et inclusifs. Elle a dit espérer que le Centre du commerce international poursuivrait ses projets consacrés au commerce, à la transition numérique, à l'économie numérique, au commerce électronique et à la coopération régionale. Une autre délégation a accueilli avec satisfaction les nombreux projets qui étaient menés en vue du développement des petites et moyennes entreprises, notamment celles qui étaient dirigées par des femmes palestiniennes. Au vu des difficultés actuelles, elle a invité les donateurs à renforcer leur soutien aux entreprises dirigées par des femmes palestiniennes.

II. Résumé du Président

A. Remarques liminaires

6. Dans ses remarques liminaires, le nouveau Président du Conseil du commerce et du développement (Indonésie) a rappelé les contributions que le Président sortant (Pakistan) avait apportées à la redynamisation du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED en relançant la tenue de consultations avec le Président. Ces consultations donnaient aux membres la possibilité de dialoguer plus franchement, ce qui était particulièrement bienvenu à l'approche du soixantième anniversaire de la CNUCED et alors que débutaient les travaux préparatoires de fond de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. En outre, elles permettaient une meilleure structuration des débats et une meilleure utilisation du temps disponible. Le nouveau Président continuerait sur cette voie, selon un processus d'amélioration continue.

7. Le nouveau Président a fait sienne l'approche de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, ou « voie de l'ASEAN », qui consiste en un dialogue constructif fondé sur la confiance et la bonne foi, quelque difficile que soit la question considérée. L'une des façons d'ouvrir un espace de dialogue était de se concentrer sur un résultat final, étant entendu que, le moment venu, le consensus serait sanctionné par écrit. Le Président entamerait donc des consultations avec l'ambition que la seizième session de la Conférence permettrait de déterminer comment procéder aux transformations nécessaires à l'avènement d'un monde plus résilient, plus inclusif et plus durable, compte tenu des multiples crises actuelles.

8. Rappelant les exposés qui avaient été faits récemment aux États membres, la Secrétaire générale de la CNUCED a parlé des rapports à présenter au Conseil

pendant la session en cours, des travaux récents de la CNUCED, notamment en réponse à des demandes des États membres, et des activités qui seraient menées en 2024, notamment en lien avec le soixantième anniversaire de la CNUCED.

9. Dans l'ensemble, les rapports mettaient en évidence un ralentissement de l'économie mondiale, la CNUCED prévoyant une croissance d'environ 2,4 % en 2023, contre 3 % en 2022. Ce ralentissement s'expliquait par une triple divergence. Premièrement, il existait une divergence entre la croissance économique et la croissance commerciale. Il était prévu qu'en 2023, le commerce progresse de 1 %, c'est-à-dire bien moins que le produit intérieur brut (PIB), ce qui confirmait la tendance générale selon laquelle le commerce mondial n'était plus le principal moteur de croissance de l'économie mondiale. L'on passait ainsi d'une « hypermondialisation » à une « polymondialisation », caractérisée par une plus grande régionalisation des échanges commerciaux, un retour de la politique industrielle et une immixtion de la géopolitique dans les discussions sur le commerce et le développement. Deuxièmement, il existait une divergence entre les pays du Nord, car l'on prévoyait un atterrissage en douceur de l'économie des États-Unis d'Amérique et une quasi-récession de l'économie européenne. Troisièmement, il existait une divergence entre les pays du Sud mondial, puisque de grandes économies émergentes affichaient une croissance du PIB supérieure à celle des autres pays en développement. En conséquence, l'on observait un ralentissement de la croissance, en raison du recul du commerce et de l'investissement, tous deux indispensables à la reprise des pays en développement, et une aggravation du problème de la dette. Actuellement, 3,3 milliards de personnes vivaient dans des pays qui dépensaient plus pour le service de la dette que pour la santé ou l'éducation. Les pays les moins avancés (PMA) dépensaient deux fois plus pour le service de la dette que pour la santé.

10. L'édition 2023 du *World Investment Report* (Rapport sur l'investissement dans le monde) montrait combien les investissements manquaient pour que les objectifs de développement durable (ODD) puissent être atteints dans les pays en développement. On estimait le déficit d'investissement à 4 000 milliards de dollars, contre 2 500 milliards de dollars en 2015. En 2022, le montant mondial des investissements étrangers directs (IED) a reculé de 12 % et cette baisse a surtout concerné les pays développés, notamment européens. Dans les pays en développement, le montant des IED a augmenté de 4 %. En Amérique latine, il a bondi de 51 %. En Afrique, en revanche, il a chuté de 44 %. Il est resté stable en Asie. Lancé au Kenya, le *Rapport 2023 sur le développement économique en Afrique* soulignait le potentiel du continent à devenir à moyen terme un centre de haute technologie pour le commerce mondial. Il permettait de mieux comprendre la complexité des exportations et recommandait de recentrer l'activité économique sur les secteurs de la fabrication avancée, des services et de la haute technologie. Une occasion sans précédent était offerte à l'Afrique, qui, grâce à ses ressources en minéraux critiques, à sa situation démographique et à la Zone de libre-échange continentale africaine, devenait une destination attrayante à l'heure de la redéfinition des chaînes d'approvisionnement mondiales. Enfin, le *Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien* serait présenté pendant la session. Établi à partir de données de 2022, il montrait qu'avec plus de 1,6 million de personnes tributaires de l'aide humanitaire, Gaza et le Territoire palestinien occupé connaissaient déjà une crise humanitaire et économique avant les hostilités actuelles. La situation s'était ensuite sensiblement aggravée. Le chômage continuait d'atteindre des taux alarmants (24 % dans le Territoire palestinien occupé et 45 % à Gaza) et touchait particulièrement les femmes et les jeunes. La baisse sensible de l'aide des donateurs réduisait encore les moyens d'action des pouvoirs publics. Le montant de l'aide fournie à la Palestine était de 550 millions de dollars, soit un quart environ du montant versé en 2008, qui s'était élevé à 2 milliards de dollars.

11. En ce qui concernait les travaux récents de la CNUCED, la Secrétaire générale a insisté sur les efforts que le groupe de travail interdivisions sur le commerce et l'environnement avait déployés afin de garantir la cohésion et la coordination des travaux de la CNUCED en amont de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties. Un pavillon commun serait établi par la CNUCED, l'Organisation mondiale du commerce, le Centre du commerce international et la Chambre de commerce internationale. Toutes les divisions avaient apporté des contributions, notamment sous la forme d'un document sur les pertes et dommages, la décarbonisation des chaînes d'approvisionnement, les minéraux critiques, l'économie bleue et la pollution par les matières plastiques. Les travaux sur le financement de l'action climatique et l'investissement pour le climat qui avaient été entamés lors du huitième Forum mondial de l'investissement feraient l'objet d'un suivi avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

12. La Secrétaire générale de la CNUCED a rappelé que le secrétariat avait distribué un document officiel par lequel elle donnait suite à la mission qui lui avait été confiée à la dernière session du Conseil. Le document en question contenait une liste récapitulative des décisions relatives à l'établissement de chaque partie du mécanisme intergouvernemental, à leurs mandats respectifs et aux modifications que les États membres avaient pu y apporter. Il mentionnait la durée et le calendrier des réunions intergouvernementales et le type de résultats auxquels elles avaient abouti. Il pourrait servir de base de réflexion sur la manière dont le mécanisme intergouvernemental pourrait mieux contribuer au développement dans le cadre des trois domaines d'action de la CNUCED.

13. Si elle recevait un financement suffisant, la stratégie de la CNUCED en faveur des petits États insulaires en développement, telle qu'elle avait été communiquée récemment aux membres, pourrait montrer la voie à suivre en matière de coopération avec les pays. Elle prévoyait diverses interventions, telles que le renforcement des capacités productives, l'amélioration des transports et de la connectivité numérique, la modernisation des douanes, la promotion de l'investissement durable et de l'économie océanique, et l'aide au développement du secteur privé. Elle était axée sur la mobilisation de ressources financières extérieures, la promotion de la coopération Sud-Sud et la facilitation du commerce. Elle tendait à faciliter l'intégration des petits États insulaires en développement dans l'économie mondiale, à renforcer leur résilience économique et à promouvoir une croissance inclusive et durable. Des programmes pilotes devaient être lancés prochainement.

14. La Secrétaire générale de la CNUCED a donné les premières informations sur le programme du soixantième anniversaire de la CNUCED, qui serait célébré au Palais des Nations en juin 2024. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a confirmé qu'il assisterait à la manifestation inaugurale. Des chefs d'État, des économistes de haut niveau, des investisseurs influents et des décideurs issus d'institutions mondiales de premier plan seraient officiellement conviés à l'événement afin que les discussions soient aussi fructueuses que possible et que la CNUCED montre qu'elle était capable de prendre un nouvel élan et d'aider les États membres à relever les défis qui les attendaient.

B. L'investissement au service du développement : investir dans l'énergie durable pour tous

(Point 2 de l'ordre du jour)

15. Le Directeur de la Division de l'investissement et des entreprises de la CNUCED a présenté les dernières tendances en matière d'investissement international et les principales conclusions du *World Investment Report 2023*, intitulé

« Investir dans l'énergie durable pour tous ». Les flux mondiaux d'IED suivaient une trajectoire descendante depuis la crise de la COVID-19 et, en 2022, n'avaient augmenté que dans quelques grandes économies émergentes. La situation était préoccupante, car les IED restaient la principale source de financement extérieur pour les pays en développement, et les perspectives n'étaient guère encourageantes dans le contexte actuel. La finance durable gagnait du terrain, mais des obstacles continuaient de freiner son expansion et l'empêchaient de profiter aux pays en développement et de servir un développement durable. Globalement, les investissements avaient augmenté dans les secteurs liés aux ODD, mais, depuis 2015, cette augmentation était irrégulière et les progrès restaient limités. Les investissements dans les énergies renouvelables avaient presque triplé, mais leur croissance avait été plus lente dans les pays en développement. En réaction au déficit toujours considérable d'investissements internationaux dans la transition énergétique, la CNUCED proposait un pacte d'action mondial, qui consistait en un ensemble de principes directeurs applicables à chacun des trois objectifs de la transition énergétique, à savoir atteindre les objectifs climatiques, fournir des services énergétiques à tous à un coût abordable et garantir la sécurité énergétique. Il présentait six moyens d'action : les politiques d'investissement nationales, les politiques d'investissement internationales, les partenariats mondiaux, la coopération régionale et Sud-Sud, les mécanismes et instruments de financement, et les marchés des capitaux et la finance durable.

16. L'orateur a fait le point sur le Forum mondial de l'investissement, qui avait été organisé par la CNUCED en octobre 2023 et au cours duquel il avait été question du *World Investment Report*. Ayant pour thème général « Investir dans le développement durable », le Forum avait permis d'aborder les questions de l'investissement dans la transition énergétique, de la sécurité alimentaire, de la santé et du renforcement des capacités productives. Une séance était consacrée au financement de l'action climatique et à l'investissement pour le climat, en amont de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties. Il a aussi été question, parmi bien d'autres domaines, de l'égalité des genres, des jeunes, du milieu universitaire, de la promotion et de la facilitation des investissements, des partenariats public-privé et de la finance durable. En outre, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication avait tenu sa quarantième session en marge du Forum et plusieurs manifestations avaient été consacrées à la publication d'informations sur la durabilité et sur le climat. Les travaux du Forum alimenteraient les processus intergouvernementaux de la CNUCED ainsi que la vingt-huitième session de la Conférence des Parties, la quatrième Conférence internationale des petits États insulaires en développement et les travaux engagés par l'Assemblée générale des Nations Unies en vue d'une résolution sur l'investissement. Le Forum avait été marqué par le lancement d'un guide sur les marchés volontaires du carbone, l'élaboration d'un programme mondial de recherche multidisciplinaire, la création d'une plateforme multipartite sur la réforme des accords internationaux d'investissement, la formation de partenariats régionaux en matière de publication d'informations sur la durabilité, et l'engagement de collaborer avec les investisseurs souverains africains pour promouvoir l'investissement durable. L'orateur a parlé des nouveaux programmes de coopération technique, l'un concernant la publication d'informations sur la durabilité et financé par l'Allemagne, et l'autre concernant la facilitation des investissements et financé par l'Union européenne.

17. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations ci-après : République-Unie de Tanzanie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Canada (au nom du groupe JUSSCANNZ) ; Namibie (au nom du Groupe des États d'Afrique) ; Thaïlande (au nom du Groupe des États d'Asie et du

Pacifique) ; Pérou (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; Maldives (au nom des petits États insulaires en développement) ; Égypte (au nom du Groupe des États arabes) ; Chili ; Madagascar ; Portugal ; Gambie ; Chine ; Indonésie ; Fédération de Russie ; République islamique d'Iran ; Allemagne ; Brésil ; Bangladesh ; Barbade ; Cambodge ; Kenya.

18. De nombreux groupes régionaux et délégations ont apprécié l'actualité et la qualité d'analyse du *World Investment Report 2023* et ont insisté sur l'intérêt des données et informations relatives aux IED et à leur évolution pour l'élaboration des politiques d'investissement ainsi que des études sur la finance durable pour la réduction du déficit de financement des ODD. Ils ont pris acte du pacte mondial proposé par la CNUCED, qui visait à orienter les investissements vers une transition énergétique durable et juste. Plusieurs groupes régionaux ont souligné la pertinence des recommandations visant à stimuler la finance durable, à tirer parti des partenariats public-privé et à renforcer les politiques nationales et internationales pertinentes.

19. Quelques groupes régionaux se sont inquiétés des perspectives d'investissement international peu encourageantes dues aux diverses crises mondiales, tandis que plusieurs groupes régionaux et délégations ont constaté avec regret que les apports d'IED étaient inégalement répartis entre les pays en développement. Des groupes régionaux ont fait observer qu'il était important de diversifier les IED et de les transférer du secteur des industries extractives au secteur manufacturier pour rendre une économie plus résiliente.

20. Quelques groupes régionaux ont dit qu'il était urgent d'accroître les IED dans les énergies renouvelables. De nombreuses délégations ont dit être préoccupées par le manque d'accès des pays en développement, en particulier des PMA, à des sources d'énergie renouvelables à un coût abordable. Elles l'expliquaient notamment par l'inadéquation de l'architecture financière internationale, la médiocrité des notes de crédit et le niveau élevé d'endettement (qui faisaient grimper les coûts d'investissement), les faiblesses infrastructurelles et institutionnelles et un manque de capacités.

21. Quelques groupes régionaux et une délégation ont réaffirmé qu'il fallait renforcer les partenariats et la collaboration pour surmonter les diverses crises mondiales. Un autre groupe régional et une délégation ont fourni des exemples récents de partenariats fructueux et exprimé leur volonté de continuer de soutenir d'autres pays au moyen de partenariats stratégiques.

22. Plusieurs groupes régionaux et délégations ont dit que la CNUCED contribuait à faciliter la refonte actuelle du régime des accords internationaux d'investissement, à garantir sa compatibilité avec les politiques de transition énergétique et à créer un environnement propice à l'investissement durable et responsable. Une délégation a demandé que des séances d'information supplémentaires sur les accords internationaux d'investissement soient organisées à l'intention des pays en développement.

23. Quelques groupes régionaux et délégations ont remercié la CNUCED de ses activités de renforcement des capacités dans le domaine de l'investissement et dans le secteur des entreprises en vue d'un développement durable. Ils ont insisté sur la manière dont la CNUCED avait facilité l'examen des politiques d'investissement aux niveaux national et régional et aidé à créer des conditions favorables à l'investissement dans le développement durable. D'autres groupes régionaux et une autre délégation ont parlé des principes directeurs, de l'aide au développement du secteur privé par la promotion de l'entrepreneuriat, du programme Empretec et de la publication d'informations sur la durabilité.

24. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité pour la CNUCED d'élargir le champ de l'assistance technique dans le domaine du financement durable. Elles ont demandé que cette assistance technique serve à attirer des investissements dans les secteurs des énergies renouvelables et de la transition énergétique. Un groupe régional a avancé que la CNUCED pourrait créer un guichet unique d'assistance technique à l'investissement dans l'énergie durable.

25. Plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations se sont dits satisfaits du huitième Forum mondial de l'investissement, qui avait été pertinent, informatif et productif, et ont pris acte de la contribution de la CNUCED à sa préparation.

26. En conclusion, par la voix d'un de ses représentants, le secrétariat de la CNUCED a réaffirmé sa volonté de traiter les questions prioritaires. En réaction aux invitations à passer de la théorie à la pratique, il a rappelé que des programmes visant à mettre l'investissement au service du développement avaient été engagés, qu'un dispositif d'assistance technique axé sur les partenariats public-privé et visant à promouvoir l'investissement dans les secteurs liés aux ODD, dont celui de l'énergie, avait été élaboré avec une organisation non gouvernementale et qu'une réforme des accords internationaux d'investissement était en cours.

C. Le développement économique en Afrique : Les chaînes d'approvisionnement mondiales à forte intensité technologique – Le potentiel de l'Afrique

(Point 3 de l'ordre du jour)

27. Le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux a dit que le *Rapport 2023 sur le développement économique en Afrique* était destiné aux gouvernements, aux investisseurs, au secteur privé et aux partenaires de développement. Du fait de ses dotations en ressources naturelles et en matières premières, l'Afrique semblait toute désignée pour assurer la diversification des chaînes d'approvisionnement mondiales.

28. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations ci-après : République-Unie de Tanzanie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (au nom du groupe JUSSCANNZ) ; Pérou (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; Namibie (au nom du Groupe des États d'Afrique) ; Égypte (au nom du Groupe des États arabes) ; Maurice ; Saint-Siège ; Portugal ; Cambodge ; Chine ; Maroc ; Zambie ; Indonésie ; Fédération de Russie ; Kenya ; Brésil ; Nigéria ; Zimbabwe ; Espagne ; Trinité-et-Tobago ; Barbade ; Égypte ; Royaume-Uni ; État de Palestine ; États-Unis d'Amérique.

29. Un groupe régional a accueilli favorablement l'analyse et les recommandations contenues dans le Rapport et réaffirmé que les métaux et minéraux critiques devaient être transformés en produits intermédiaires ou finaux sur le continent africain, ce qui nécessiterait que celui-ci se dote d'infrastructures appropriées. Il a dit que des politiques industrielles ambitieuses, en accord avec la Zone de libre-échange continentale africaine, devraient être adoptées. Un autre groupe régional a rappelé son partenariat avec l'Afrique et évoqué la possibilité de promouvoir les chaînes de valeur dans des projets de développement, tels que l'accord de facilitation avec l'Angola. Un autre groupe régional a souligné qu'il était important de procéder à des changements structurels pour promouvoir les chaînes d'approvisionnement et a notamment insisté sur le rôle du secteur privé et sur l'intérêt d'institutions fiables. Tous les aspects des chaînes d'approvisionnement mondiales devaient être pris en

considération. Un autre groupe régional a dit que sa région rencontrait les mêmes obstacles au développement que l'Afrique, à savoir l'inadéquation des infrastructures, la faiblesse des institutions, le manque de diversification et le retard dans la transition numérique, et pourrait donc tirer parti de l'analyse qui était faite dans le Rapport pour surmonter ses propres problèmes structurels et promouvoir son propre développement. Un autre groupe régional a dit que les recommandations figurant dans le Rapport pourraient encourager la création d'entreprises en Afrique. Il a demandé aux partenaires de développement d'aider à lever les obstacles qui empêchaient l'Afrique d'être mieux intégrée dans les chaînes de valeur mondiales.

30. Une délégation a prôné la collaboration afin que l'Afrique puisse renforcer son commerce électronique et améliorer ses infrastructures et, partant, lever les obstacles à son développement et confirmer son potentiel d'exportation d'énergie. Une autre délégation a rappelé aux partenaires de développement qu'ils devaient soutenir l'Afrique, car personne ne devait être exclu du développement. Une autre délégation a dit qu'il était important de renforcer les chaînes de valeur et le partenariat avec l'Afrique, et, à titre d'exemple, a mentionné un partenariat relatif aux énergies renouvelables et à l'assistance au Mozambique conclu entre son pays et Cabo Verde. Une autre délégation a rappelé que son pays travaillait en partenariat avec l'Afrique et soutenait des projets sur le continent, lesquels concernaient notamment l'énergie solaire et la transition écologique.

31. Quelques délégations ont dit combien il était important de maintenir la résilience des chaînes d'approvisionnement mondiales et ont pris note des propositions faites dans le Rapport au sujet de de l'industrie automobile, des communications mobiles, de l'énergie photovoltaïque, des soins de santé et des activités minières. Une autre délégation a rappelé le partenariat de son pays avec l'Afrique et ses différents projets de développement sur le continent. Une autre délégation a appelé à repenser l'intégration de l'Afrique dans les chaînes de valeur mondiales. Le Rapport avait pris pour modèle l'industrie automobile marocaine. Une autre délégation a insisté sur le besoin de bons contrats miniers et de politiques audacieuses. Une autre délégation a rappelé que l'échec de l'exploitation minière en Afrique était imputable au manque d'infrastructures. Pour assurer le développement de l'Afrique, il fallait que les produits miniers soient transformés sur place. Une autre délégation a dit que le Rapport était d'actualité. Elle a pris note de l'atout que constituaient pour l'Afrique les dotations en matières premières ainsi que des problèmes logistiques, infrastructurels et d'autre nature que connaissaient le continent. Elle a demandé au secrétariat où les usines de composants de l'industrie automobile de niveau 2 devraient être situées.

32. Une délégation a dit que la Zone de libre-échange continentale africaine et le soutien des partenaires avaient un rôle important à jouer dans l'élimination des obstacles aux chaînes de valeur. Quelques délégations ont insisté sur les atouts du continent africain dans le domaine des énergies renouvelables et en matière de résilience. Le renforcement de la coopération Sud-Sud était tout aussi nécessaire que le soutien des partenaires. La CNUCED pourrait contribuer au transfert de technologies à l'intérieur des chaînes de valeur. Une autre délégation a accueilli favorablement les recommandations contenues dans le Rapport et rappelé le partenariat entre son pays et l'Afrique. Quelques délégations ont dit que leurs pays pourraient s'inspirer des recommandations figurant dans le Rapport pour promouvoir les chaînes de valeur dans la Communauté des Caraïbes. Une autre délégation a dit que l'investissement dans le capital humain et la participation aux activités minières et extractives étaient essentiels pour le développement de l'Afrique.

33. Un groupe régional s'est félicité de la pertinence du Rapport, mais a rappelé la situation géopolitique en Palestine, qui compromettait les chances de développement.

L'agression en cours contre le peuple palestinien de Gaza devait être condamnée par la communauté internationale.

34. Exerçant leur droit de réponse, certaines délégations ont affirmé qu'on ne pouvait pas condamner les pertes humaines à Gaza sans rappeler l'agression commise le 7 octobre 2023 par le Hamas. Une délégation a dit que le droit humanitaire devait être respecté et que les travaux en vue de la coexistence de deux États devaient se poursuivre. Une autre délégation a déclaré que les actions menées par Israël à Gaza ne relevaient pas de la légitime défense.

35. En réponse à la question d'une délégation, le Directeur de la Division a dit que, bien que l'industrie en question soit importante, la CNUCED recommandait que les usines de transformation soient proches des sites d'extraction des minéraux ou des matières premières.

D. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés

(Point 4 de l'ordre du jour)

36. Le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux a fait le point, à mi-parcours, sur l'exécution du Programme d'action de Doha. Il a rappelé les problèmes et les obstacles auxquels les PMA faisaient face et insisté sur les principales activités de la CNUCED dans les domaines de la recherche et de l'analyse, de la formation de consensus et de la coopération technique. Il a dit que le Programme d'action de Doha ne pourrait pas profiter aux PMA sans l'apport d'un complément de financement.

37. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations ci-après : République-Unie de Tanzanie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ; Pérou (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; Namibie (au nom du Groupe des États d'Afrique) ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États membres) ; Népal (au nom des PMA) ; Slovénie ; Chine ; Fédération de Russie ; République islamique d'Iran ; Madagascar ; Brésil ; Cambodge ; Kenya ; Bangladesh ; Yémen ; Gambie ; Indonésie ; Angola.

38. Un groupe régional a remercié la CNUCED de son assistance technique, mais a rappelé que la situation économique des PMA restait très préoccupante. Les PMA avaient enregistré des progrès pour moins d'un tiers des indicateurs de développement durable. Leurs vulnérabilités et leurs faiblesses structurelles devaient être prises en considération. Il fallait sans délai réformer l'architecture financière internationale afin d'accompagner ces pays dans leur développement. Un groupe régional a insisté sur la nécessité de soutenir le programme pour l'agriculture et la pêche et d'alléger la dette pour favoriser le développement des PMA. Un autre groupe régional a félicité les PMA pour les progrès qu'ils avaient accomplis, malgré leurs problèmes structurels et conjoncturels, en vue d'intégrer l'économie mondiale. Il fallait définir un nouveau paradigme qui permettrait aux PMA d'atteindre les ODD.

39. Un groupe régional a félicité la CNUCED de ses activités d'assistance technique en faveur des PMA. En outre, les études de la CNUCED pourraient grandement contribuer à l'élaboration des politiques et à la formation de consensus, même si le *Rapport 2022 sur les pays les moins avancés* présentait quelques lacunes. Le groupe régional a rappelé qu'il avait fait la preuve de son appui aux PMA ainsi que de son esprit de solidarité et de partenariat à leur égard par la voie de régimes commerciaux préférentiels et de programmes d'aide publique au développement et de coopération technique dans divers domaines à des fins de développement durable et de résilience.

40. Un autre groupe régional a demandé qu'une attention particulière soit accordée aux pays récemment reclassés et aux pays en voie de reclassement. Les pays développés devraient respecter leurs engagements de financement de l'action climatique et veiller à financer sans délai les réformes qui s'imposaient pour assurer aux PMA un développement inclusif, innovant et durable. Une délégation a insisté sur l'importance d'un environnement national stable et favorable aux IED et aux entreprises locales, a souscrit à l'idée de développer les infrastructures numériques et les infrastructures de données et a exprimé son engagement en faveur des PMA. Une autre délégation s'est félicitée de l'assistance technique fournie par la CNUCED et a rappelé le soutien que son pays avait apporté, en particulier aux PMA d'Afrique, dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

41. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'assistance technique et de l'appui en lien avec l'Organisation mondiale du commerce que la CNUCED avait apportés aux PMA ainsi que de ses travaux sur le programme de la dette et les rapports de vulnérabilité. Elles ont exprimé leur volonté de continuer de soutenir les PMA, en collaboration avec la CNUCED. Une autre délégation a parlé des effets dévastateurs des changements climatiques et insisté sur l'importance d'une réforme de la fiscalité et de la promotion des investissements pour les PMA. Elle s'est félicitée des formations que la CNUCED avait organisées, de l'aide qu'elle avait apportée en réaction à la crise alimentaire et du programme du Cadre intégré renforcé. Une autre délégation a invité à réformer l'architecture financière internationale pour enrayer les multiples crises auxquelles les PMA devaient faire face et s'est félicitée de l'assistance technique que la CNUCED avait fournie aux cinq pays en voie de reclassement et de son appui à la réalisation des ODD. Elle a demandé des précisions sur l'assistance technique de la CNUCED à Haïti.

42. Une délégation a fait observer que, malgré l'assistance fournie par la CNUCED, la réalisation des ODD ne progressait guère et a demandé aux partenaires de respecter leurs engagements en faveur des PMA. Elle a remercié l'Union européenne pour l'aide qu'elle avait apporté à son pays dans sa transformation numérique. Une autre délégation a demandé instamment à tous les partenaires de contribuer au Fonds pour les PMA. Une autre délégation a demandé des précisions sur la manière dont la CNUCED collaborait avec d'autres organismes pour l'exécution du Programme d'action de Doha. Les PMA avaient besoin d'aide pour participer davantage au commerce mondial et rendre leur économie résiliente.

43. Une délégation a dénoncé les politiques internationales injustes qui empêchaient son pays et d'autres PMA d'atteindre les ODD. Elle a fait mention des effets délétères que certains modèles économiques et politiques commerciales avaient sur les PMA et de l'instabilité politique qui en résultait dans son pays.

44. Une délégation a invité à créer de nouveaux partenariats pour l'exécution du Programme d'action de Doha. Elle a remercié la CNUCED de l'aide qu'elle avait apporté à son pays, notamment aux postes de douane avec les pays voisins. Une autre délégation a réaffirmé son soutien à la CNUCED, qui aidait les PMA dans ses trois domaines d'action, et demandé le renforcement du Programme d'action de Doha. Une autre délégation a rappelé que les PMA avaient besoin d'aide pour rendre leur économie plus résiliente. Elle s'est félicitée du mémorandum signé entre la CNUCED et la Zone de libre-échange continentale africaine et a remercié la CNUCED et l'Union européenne pour leurs activités d'assistance technique. Elle a demandé la mise en place d'un dispositif d'évaluation du Programme d'action de Doha.

45. En réponse aux questions posées, le Directeur de la Division a indiqué que la CNUCED collaborait avec d'autres organismes pour fournir aux PMA une assistance technique, notamment en vue de l'amélioration des capacités productives, de l'élaboration de stratégies économiques cohérentes, de l'établissement des profils de

vulnérabilité des PMA, de la mobilisation de ressources financières et de la mise en place de stratégies de durabilité. La CNUCED avait fourni une assistance technique à Haïti, sous la forme d'une étude de l'agriculture et de la pêche visant à la diversification des exportations, d'une évaluation des capacités productives et d'une aide d'urgence à la mobilisation de ressources.

E. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme

(Point 5 de l'ordre du jour)

46. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un groupe régional a remercié la CNUCED des initiatives qu'elle avait lancées et des résultats qu'elle avait obtenus, du soutien qu'elle avait apporté à l'Agenda 2063, de l'assistance technique qu'elle avait apportée, en particulier par ses services consultatifs sur la Zone de libre-échange continentale africaine. Il a demandé que la transformation économique reste une priorité et encouragé les donateurs à continuer d'apporter leur soutien.

47. Une délégation a remercié la CNUCED pour la manière détaillée dont elle avait rendu compte de ses programmes de coopération technique. Elle a dit que son pays s'était engagé à améliorer la coordination et la collaboration avec la CNUCED et qu'actuellement il examinait les travaux menés par le Groupe de travail à sa dernière session et cherchait à déterminer par quels moyens et dans quel cadre il pourrait contribuer aux activités de coopération et d'assistance techniques. Une autre délégation a affirmé que la coopération technique, qui était l'un des trois domaines d'action de la CNUCED, jouait un rôle important dans le développement économique et social des pays en développement et dans la réalisation des ODD. Elle a dit espérer que le programme de coopération technique continuerait de se concentrer sur les changements climatiques, le commerce électronique et le commerce en tant qu'instrument de développement, selon les besoins des bénéficiaires, et serait d'une aide encore plus grande pour les pays en développement. Elle s'est félicitée de l'évaluation indépendante qui avait été présentée à la quatre-vingt-sixième session du Groupe de travail. Il fallait que la CNUCED améliore encore la communication avec les États membres et continue de faire du commerce un instrument de développement dans le cadre de ses trois domaines d'action.

48. Plusieurs délégations ont pris acte des efforts qui avaient été faits pour rendre compte de manière impartiale des débats du Groupe de travail au titre du point de l'ordre du jour « Séance consacrée à l'élaboration du document contenant le plan-programme et les informations sur les résultats escomptés pour 2025 ». Elles ont renouvelé la demande, appuyée par certains groupes régionaux et plusieurs États membres, visant à ce que la CNUCED analyse sans tarder les effets des mesures coercitives unilatérales, de nature économique, financière et commerciale, sur le commerce international et le développement et qu'elle formule des recommandations. La question relevait du mandat de la CNUCED, tel qu'il lui avait été confié par l'Assemblée générale des Nations Unies. En outre, elle était mentionnée au paragraphe 99 du Pacte de Bridgetown, au titre de l'une des quatre transformations préconisées. Une délégation a appuyé la proposition visant à inclure une évaluation des effets des sanctions unilatérales dans l'analyse des programmes de la CNUCED. Une autre délégation a dit que ces mesures économiques et politiques étaient problématiques dans les pays qui en faisaient l'objet, surtout dans les situations de conflit et de catastrophe. En République arabe syrienne, la population en souffrait particulièrement, et plus encore, depuis le tremblement de terre du 6 février 2023. La délégation a demandé qu'il soit mis fin à ces mesures coercitives unilatérales, qui étaient contraires à la Charte des Nations Unies.

49. Une délégation a rappelé que les sanctions et les pressions économiques en général étaient des moyens légitimes de parvenir à la paix et à la sécurité. Elle a affirmé que la CNUCED n'était pas habilitée à examiner ces questions et que son pays n'était pas favorable à l'idée que la CNUCED leur consacre des études ou des analyses. Une autre délégation a fait observer que les sanctions avaient été adoptées en réaction à un comportement inacceptable et réaffirmé l'attachement collectif aux principes du droit international. Elle a dit que son pays n'adoptait de sanctions que dans les circonstances les plus graves, en conformité avec la Charte, qui les autorisait si elles devaient servir la paix et la sécurité. Une autre délégation a dit que des sanctions ciblées s'inscrivaient dans une politique étrangère globale et proportionnée. Les sanctions visaient à décourager et à limiter les atteintes graves aux droits de l'homme, les violations de ces droits, les infractions au droit international et l'obstruction des processus de paix. La délégation a dit que, selon son pays, la CNUCED n'était pas habilitée à procéder à l'analyse proposée.

50. Un groupe régional et plusieurs délégations ont relevé que le Groupe de travail était devenu plus efficace, surtout depuis l'adoption de son mandat, ce qui pouvait éclairer sur la manière de redynamiser le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED. À la quatre-vingt-sixième session du Groupe de travail, les membres ont soulevé de nombreuses questions qui pourraient être traitées par le secrétariat, qu'il s'agisse de la coopération technique, des évaluations ou des programmes pour 2025. Le secrétariat a indiqué que de nombreuses dispositions avaient déjà été prises. Même si les membres ne s'accorderaient jamais sur toutes les questions, notamment pas sur la question des mesures unilatérales, il faudrait continuer d'établir un programme commun et positif, qui aide le secrétariat à agir toujours plus efficacement et à aider les pays en développement et leurs populations. Ce point serait particulièrement important pour l'élaboration du document programmatique 2025.

51. Exerçant son droit de réponse, une autre délégation a avancé que les points soulevés avaient semé la confusion et compliqué la situation. La CNUCED était habilitée à mener des travaux de recherche économique, et non des études en lien avec la paix et la sécurité, lesquelles ne relevaient pas de son champ d'action. Les sanctions en question pourraient être examinées, mais au regard de leurs conséquences pour les populations visées d'un point de vue économique, commercial et financier.

F. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

(Point 6 de l'ordre du jour)

52. La Secrétaire générale de la CNUCED a dit que la situation dans le Territoire palestinien occupé était déjà désastreuse avant les dernières hostilités en date, qui avaient causé des souffrances inimaginables. Comme le Secrétaire général de l'ONU, elle a condamné les pertes civiles dans les deux camps. Elle a demandé un cessez-le-feu humanitaire immédiat et inconditionnel, la libération des otages, la protection des hôpitaux, des installations des Nations Unies, des abris et des écoles, un accès sans entrave et la fin de l'utilisation des civils comme boucliers humains. Elle a dit que les indicateurs socioéconomiques étaient préoccupants dans le Territoire palestinien occupé et que les apports d'aide étrangère étaient en chute libre. Elle a réaffirmé la volonté de la CNUCED d'aider le peuple palestinien et rappelé la nécessité de respecter le droit international humanitaire.

53. Des déclarations ont été faites par les représentants des États et des organisations ci-après : République-Unie de Tanzanie (au nom du Groupe des 77 et de la Chine)¹ ; Union européenne (au nom de l'Union européenne et de ses États

¹ Le Costa Rica, le Paraguay et l'Uruguay se sont dissociés de la déclaration.

membres) ; Namibie (au nom du Groupe des États d’Afrique) ; Thaïlande (au nom du Groupe des États d’Asie et du Pacifique) ; Égypte (au nom du Groupe des États arabes) ; Pérou (au nom du Groupe des États d’Amérique latine et des Caraïbes) ; République bolivarienne du Venezuela (au nom du Groupe des Amis pour la défense de la Charte des Nations Unies)² ; État de Palestine ; Saint-Siège ; Qatar ; République arabe syrienne ; République bolivarienne du Venezuela ; République islamique d’Iran ; Jordanie ; Yémen ; Cuba ; Libye ; Afrique du Sud ; Liban ; Algérie ; États-Unis d’Amérique ; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord ; Allemagne ; Chine ; Indonésie ; Maroc ; Türkiye ; Pérou ; Fédération de Russie ; Malaisie ; Pakistan ; Iraq ; Brésil ; Équateur ; Zimbabwe ; Bangladesh ; Égypte ; Colombie ; Namibie ; Tunisie ; Canada. Un représentant du Pakistan a fait une déclaration au nom de l’Organisation de la coopération islamique.

54. Un représentant du secrétariat de la CNUCED a présenté le rapport (TD/B/EX(74)/2). Il a fait observer qu’en 2022 et au premier semestre de 2023, les conditions socioéconomiques étaient désastreuses tant en Cisjordanie qu’à Gaza. L’année 2022 avait été l’une des pires années de l’histoire récente pour les Palestiniens. Il n’y avait pas eu autant de structures détruites depuis plus d’une décennie ni autant de morts parmi les Palestiniens de Cisjordanie depuis 2005. Les fermetures et les restrictions avaient dévasté l’économie de Gaza, ce qui avait appauvri la population et l’avait rendue dépendante de l’aide.

55. Le Premier Ministre de l’État de Palestine³ a accueilli avec satisfaction le Rapport et remercié la CNUCED pour la constance de son soutien au peuple palestinien. Il a dit que la Puissance occupante menait une guerre contre le peuple palestinien de Gaza et de Cisjordanie et avait déjà fait plus de 12 000 victimes. À Gaza, plus de 2 millions de Palestiniens manquaient d’abris et de nourriture depuis le 7 octobre 2023. La communauté internationale devait faire cesser cette guerre sans délai. Il fallait garantir l’acheminement de l’aide humanitaire, y compris par les quatre points d’entrée contrôlés par Israël. L’orateur s’est opposé à la réoccupation de Gaza et à l’évacuation de sa population. Il a énuméré les dommages économiques causés par l’occupation et déclaré que le Gouvernement palestinien avait soutenu Gaza et financé les services essentiels. Il a demandé à la communauté internationale de mettre fin aux crimes de guerre et aux massacres et à créer les conditions politiques qui permettraient de mettre un terme à l’occupation et de créer un État palestinien indépendant, viable et d’un seul tenant.

56. Un grand nombre de groupes régionaux et de délégations, une organisation intergouvernementale et un groupe de pays se sont fait l’écho des préoccupations exprimées dans le Rapport au sujet des conditions socioéconomiques toujours plus désastreuses dans le Territoire palestinien occupé, comme il ressortait du taux de chômage de 45 % à Gaza et de la dépendance de 80 % de la population à l’égard de l’aide internationale. Ils ont pris note de la chute de l’aide étrangère, mentionnée dans le Rapport, et se sont déclarés préoccupés par la grave crise budgétaire et les déductions pratiquées unilatéralement par Israël sur les recettes fiscales palestiniennes. En outre, ils ont relevé que le Gouvernement palestinien devait faire face à de lourdes responsabilités économiques, sociales et politiques sans disposer de la marge d’action ni des ressources nécessaires. Ils ont exhorté la communauté internationale à accroître ses apports afin que l’aide étrangère ne soit plus orientée à la baisse.

57. Le représentant de l’État de Palestine a dit que les souffrances du peuple palestinien avaient commencé avant 1967. Il a demandé que soit réfutée la thèse

² Le Costa Rica, le Paraguay et l’Uruguay se sont dissociés de la déclaration.

³ Intervention vidéo.

irresponsable selon laquelle Israël exerçait son droit à la légitime défense car, selon le droit international, c'était la population du territoire occupé, et non la Puissance occupante, qui était en droit de se défendre. L'acceptation de cette thèse revenait à autoriser Israël à poursuivre massacres et génocide. Prendre pour cible des enfants, des femmes, des hôpitaux et des lieux de culte ne relevait pas de la légitime défense. L'orateur a condamné les meurtres de tous les civils, indépendamment de leur religion, de leur nationalité et de leur origine ethnique. Il a appelé à un cessez-le-feu complet et à la fin de la guerre menée par Israël contre Gaza.

58. Un groupe régional, de nombreuses délégations, une organisation intergouvernementale et un groupe de pays ont condamné l'attaque israélienne contre Gaza, car elle consistait en un acte de vengeance, un siège, un ciblage aveugle de la population et des infrastructures civiles, et des crimes de guerre.

59. Exerçant leur droit de réponse, plusieurs délégations ont condamné l'attaque sans discrimination menée contre des civils israéliens et regretté que d'autres délégations n'aient pas fait mention des civils israéliens morts ou pris en otage dans leurs déclarations. Elles ont confirmé le droit d'Israël à la légitime défense. Elles ont déploré les pertes civiles parmi les Palestiniens et demandé une pause humanitaire et l'acheminement de l'aide. Une délégation a considéré que les aspirations du peuple palestinien étaient légitimes, et un groupe régional et quelques délégations ont appuyé la solution des deux États.

60. De nombreux groupes régionaux et délégations ont affirmé que l'occupation restait le principal obstacle au développement du Territoire palestinien occupé et qu'ils souscrivaient au droit des Palestiniens à la paix, à la souveraineté et au développement.

61. Un groupe régional, de nombreuses délégations, le représentant des États membres d'une organisation intergouvernementale et un autre groupe de pays ont condamné le fait qu'Israël ait pris pour cible des civils, des hôpitaux, des écoles, des camps de réfugiés et du personnel des Nations Unies. Le groupe régional a dit que le déplacement des citoyens de Gaza résultait du fait que l'armée israélienne avait délibérément pris pour cible la population civile de Gaza, mené un siège et causé une situation de famine, ce qui constituait un crime de guerre au sens de la quatrième Convention de Genève de 1949.

62. De nombreux groupes régionaux et délégations se sont dits profondément préoccupés par l'intensification du conflit, les pertes civiles et la crise humanitaire dévastatrice que l'on observait à Gaza. Des délégations ont appelé à une pause humanitaire et un groupe régional, à des pauses humanitaires. De nombreux groupes régionaux et délégations ont demandé un cessez-le-feu immédiat et l'acheminement sans discontinuité de l'aide humanitaire, notamment de la nourriture, de l'eau, des fournitures médicales et du carburant.

63. De nombreux groupes régionaux et délégations et une organisation intergouvernementale ont demandé au secrétariat d'évaluer les effets de l'intensification du conflit sur l'économie du Territoire palestinien occupé.

64. De nombreuses délégations ont expliqué comment leurs pays soutenaient le peuple palestinien, tandis qu'un groupe régional, de nombreuses délégations, une organisation intergouvernementale et un groupe de pays ont exprimé leur solidarité à l'égard de la Palestine, de son droit au statut d'État et de son droit au développement. Ils ont demandé à Israël d'honorer ses obligations juridiques, de respecter le droit international et le droit international humanitaire, de lever les restrictions imposées à Gaza et en Cisjordanie, de mettre fin aux mesures unilatérales et de cesser ses activités de colonisation.

65. De nombreux groupes régionaux et délégations, une organisation intergouvernementale et un groupe de pays ont invité à relancer le processus de paix afin de parvenir à une solution à deux États, juste et fondée sur le droit international, qui aboutirait à la création d'un État palestinien souverain et indépendant, dont la capitale serait Jérusalem-Est. Ils se sont félicités du programme d'assistance au peuple palestinien, dans le cadre duquel, malgré l'insuffisance des ressources et d'autres difficultés, la CNUCED continuait de mener des travaux de recherche, d'établir des documents d'orientation, d'exécuter des projets de coopération technique, de fournir des services consultatifs, d'organiser des activités de formation et de monter des projets de renforcement des capacités au bénéfice des secteurs public et privé palestiniens.

66. Un groupe régional a déploré les pertes civiles en Israël et dans le Territoire palestinien occupé, condamné le Hamas pour ses attaques contre Israël et l'utilisation de civils comme boucliers humains, et demandé la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages. Il a insisté sur le droit d'Israël à la légitime défense et lui a demandé instamment de protéger les civils. Exerçant leur droit de réponse, plusieurs délégations ont condamné l'attaque sans discrimination menée contre des civils israéliens et regretté que d'autres délégations n'aient pas fait mention des civils israéliens morts ou pris en otage dans leurs déclarations. Une délégation a considéré que les aspirations du peuple palestinien étaient légitimes, et un groupe régional et quelques délégations ont appuyé la solution des deux États.

67. De nombreux groupes régionaux et délégations et un groupe de pays ont prié instamment le secrétariat et les États membres de la CNUCED de donner effet aux dispositions du paragraphe 127 bb) du Pacte de Bridgetown, en renforçant le Groupe de l'assistance au peuple palestinien et en lui allouant davantage de ressources ordinaires et extrabudgétaires afin qu'il puisse remplir le mandat élargi qui lui avait été confié.

68. Un groupe régional, de nombreuses délégations, une organisation intergouvernementale et un groupe de pays ont dit que des conclusions concertées devraient être publiées pour tous les points de la réunion directive du Conseil, y compris le présent point.

G. Séance plénière de clôture

69. En ouvrant la séance plénière de clôture, le Président du Conseil du commerce et du développement a confirmé l'adoption des conclusions concertées relatives au point 4 de l'ordre du jour par les membres et rappelé le dialogue constructif et les consultations approfondies qui s'étaient tenus au titre du point 6 de l'ordre du jour, consacré au rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.

70. En conséquence, à sa séance plénière de clôture, le 30 janvier 2024, le Conseil du commerce et du développement a approuvé la recommandation du Bureau visant à demander au Président d'informer les autorités compétentes de l'Assemblée générale des Nations Unies de l'importance que le Conseil attachait à la pleine application du paragraphe 127 bb) du Pacte de Bridgetown, ainsi qu'il ressortait des débats tenus à la soixante-quatorzième réunion directive. En outre, le Conseil du commerce et du développement a demandé que le secrétariat de la CNUCED indique aux États membres où en était l'application.

71. Dans ses remarques finales, la Secrétaire générale de la CNUCED a relevé que la session du Conseil avait été l'une des plus longues de son histoire récente, alors que le multilatéralisme traversait l'une des périodes les plus difficiles depuis la naissance de la CNUCED, soixante ans plus tôt. Malgré des problèmes nombreux, le

Conseil avait été capable de remplir ses missions. La Secrétaire générale de la CNUCED a remercié le Président, les coordonnateurs régionaux et les membres pour la compréhension et la patience dont ils avaient fait preuve pour tenter de dépasser les désaccords initiaux. Les humains ne persévéraient que dans ce qui leur importait.

72. La réunion s'est achevée sur l'adoption d'importantes conclusions concertées concernant le *Rapport sur le développement économique en Afrique* et le renforcement de la participation de l'Afrique dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, en particulier celles liées aux énergies renouvelables, à des fins de développement économique et de transformation structurelle. Il serait rendu compte des échanges précieux sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien dans le résumé du Président. Le secrétariat de la CNUCED a exprimé sa gratitude pour la manière dont avaient été appuyés les travaux du Groupe de l'assistance au peuple palestinien qui, en 2025, célébrerait son quarantième anniversaire dans des circonstances extrêmement douloureuses et éprouvantes. Ces travaux se poursuivraient conformément au mandat.

73. La Secrétaire générale de la CNUCED a pris note avec satisfaction de l'attachement indéfectible aux principes de coopération et de consensus. L'effort collectif et la compréhension mutuelle étaient les fondements d'un multilatéralisme efficace. Une telle détermination, même face à des négociations complexes et à des discussions prolongées, était l'affirmation puissante d'une mission commune.

74. L'année était particulièrement importante et un travail considérable restait à accomplir pour la célébration du soixantième anniversaire de la CNUCED. Le Conseil serait très occupé. La Secrétaire générale de la CNUCED a annoncé que l'anniversaire de la CNUCED donnerait lieu à des manifestations les 12 et 13 juin 2024. Elle a dit espérer que l'événement serait un tournant dans l'avenir de l'organisation. Le Secrétaire général de l'ONU, tout comme plusieurs chefs d'État et de gouvernement, avait confirmé qu'il serait présent. Tous les pays étaient invités à participer autant que possible.

75. De nombreux groupes régionaux et délégations et un groupe de pays ont pris acte de de la flexibilité, de la solidarité, de l'attachement aux principes du multilatéralisme et de la participation constructive de toutes les délégations, grâce auxquels les négociations et consultations avaient fini par aboutir à un consensus au sujet du *Rapport sur le développement économique en Afrique*, sous la forme de conclusions concertées, et du Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien. Ils ont dit appuyer la CNUCED dans l'exécution de son mandat, qui était de promouvoir un développement inclusif et durable dans le cadre de ses trois domaines d'action, à savoir la recherche et l'analyse, la formation de consensus et la coopération technique. Ils soutenaient depuis longtemps et continueraient de soutenir le peuple palestinien, et appuyaient les activités d'assistance technique de la CNUCED.

76. Un groupe régional a dit que les participants à la réunion avaient montré leur volonté de soutenir la CNUCED et de lui donner les moyens d'exécuter son mandat, qui était de favoriser le commerce et le développement dans les pays en développement et de contribuer à la pertinence des politiques de l'ONU, en œuvrant pour le multilatéralisme et sa crédibilité. Il a dit combien il était important que la CNUCED puisse accomplir son mandat et, notamment, mettre pleinement en application le Pacte de Bridgetown. Il a affirmé qu'il fallait en priorité promouvoir la coopération technique dans les États africains et contribuer à l'intégration et à la complémentarité régionales afin de mettre en place des institutions pérennes capables de surmonter des crises complexes. Il a rappelé les déclarations antérieures sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien et fait observer que le développement et l'occupation s'excluaient mutuellement. Pour la première fois,

compte tenu de la situation critique en Palestine, des conclusions concertées avaient concerné l'assistance au peuple palestinien, prévue au paragraphe 127 bb) du Pacte de Bridgetown. Le Groupe régional a dit attendre avec impatience de savoir quelle suite leur serait donnée. Les rapports du Groupe de l'assistance au peuple palestinien fournissaient une analyse détaillée de la situation économique et de l'état de développement du Territoire palestinien occupé, et étaient utilisés par divers médias et organisations internationales. Le Groupe régional a dit attendre également avec impatience l'évaluation des effets de la guerre à Gaza sur l'économie palestinienne.

77. Une délégation a exprimé sa gratitude et s'est réjoui qu'un consensus ait été atteint. Elle a dit espérer que l'application du paragraphe 127 bb) permettrait de continuer d'aider la Palestine. Pour l'heure, un vote n'était pas souhaitable. La solution trouvée serait réexaminée l'année prochaine.

78. Un autre groupe régional est revenu sur les questions de fond qui avaient été examinées et a fait observer que des résultats concrets pourraient être obtenus si, comme il s'y était engagé, le secrétariat de la CNUCED mettait les États membres qui en avaient besoin en relation avec des entités disposant des connaissances nécessaires à l'application de politiques d'investissement qui contribuent au développement. En ce qui concernait l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien, il s'est félicité qu'un accord ait été conclu et a pleinement souscrit à la décision du Président d'informer New York que le Conseil attachait une grande importance à l'application du paragraphe 127 bb) du Pacte de Bridgetown. Le groupe régional avait été la voix de la modération, mais croyait comprendre qu'il existait des limites à ne pas franchir en matière de multilatéralisme, même lorsque la réalité politique affectait des vies sur le terrain. Le groupe régional a dit qu'il espérait un dialogue de haut niveau encore plus constructif, au vu de la flexibilité qui s'était exprimée, et affirmé que la participation devait être active et constante, à la CNUCED et au-delà, lorsque des considérations politiques étaient en jeu.

79. Une délégation a dit espérer qu'à l'heure où le peuple palestinien se trouvait dans une situation désespérée, la communauté internationale saurait réaffirmer d'une seule voix sa volonté d'aider ce peuple qui avait été freiné dans son développement économique et social et privé de sa dignité sous les yeux du monde entier. Elle était d'un optimisme prudent quant au résultat des débats et à son influence positive sur les obligations mises à la charge de la CNUCED par le paragraphe 127 bb) du Pacte de Bridgetown. Bien que le compromis obtenu préserve les principes de la CNUCED, elle souhaitait que soit reconnu le droit du peuple palestinien à un développement adéquat, car celui-ci méritait de s'épanouir et de prospérer. Si tout n'était pas fait à cette fin, la situation économique et politique pourrait changer pour différents groupes de personnes. Il était donc nécessaire que les États membres collaborent et s'assurent de la conclusion fructueuse de la session.

80. Une délégation a affirmé que, malgré une réelle volonté de se montrer aussi souple que possible, attestée par la tenue de dialogues approfondis et de consultations ouvertes, aucun consensus n'avait malheureusement été trouvé au sujet des conclusions concertées concernant le rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien. Les désaccords persistaient alors que le peuple palestinien avait un besoin urgent de soutien et d'assistance. Néanmoins, la délégation se félicitait de la décision du Président d'informer New York que le Conseil attachait une grande importance à l'application pleine et effective du paragraphe 127 bb) du Pacte de Bridgetown. Elle a dit qu'il importait que la CNUCED renforce son programme d'assistance au peuple palestinien, en le dotant de ressources humaines et budgétaires suffisantes. Ce programme devait être renforcé et enrichi de mesures diverses, compte tenu des conséquences de l'attaque de Gaza par la Puissance occupante. La délégation s'est réjoui que la CNUCED publie bientôt une évaluation rapide des conséquences

économiques de l'attaque de Gaza, laquelle alimenterait les travaux qui seraient menés ultérieurement pour une évaluation plus complète de la situation en Palestine.

81. Une délégation a demandé instamment que le paragraphe 127 bb) du Pacte de Bridgetown et le paragraphe 55 dd) du Maafikiano de Nairobi soient pleinement appliqués afin que le programme d'assistance au peuple palestinien soit renforcé et se voit allouer les ressources budgétaires et extrabudgétaires supplémentaires qui s'imposent. Elle a appelé à un cessez-le-feu immédiat et à la fourniture rapide, sécurisée et sans entrave d'une aide vitale suffisante à la population de Gaza. Des mesures franches et collectives étaient nécessaires pour mettre fin aux souffrances du peuple palestinien.

82. Une autre délégation a dit que, même s'il n'avait pas été possible d'adopter le projet de conclusions concertées sur l'assistance au peuple palestinien, il y avait eu une volonté de travailler ensemble et de trouver un terrain d'entente. Cette dynamique permettrait aux membres de faire avancer les travaux préparatoires de la seizième session de la Conférence. La délégation a souligné l'importance de l'évaluation préliminaire de l'impact économique des destructions à Gaza et s'est déclarée pour la pleine application du paragraphe 127 bb) du Pacte de Bridgetown.

83. Un groupe de pays s'est déclaré solidaire du peuple palestinien et a dit soutenir sa lutte pour la paix et le droit à l'autodétermination. Plusieurs délégations ont demandé que la CNUCED analyse les conséquences économiques de la guerre en cours, évalue le coût du relèvement de Gaza et apporte un soutien total à la reconstruction. Elles ont réaffirmé que les Palestiniens méritaient un État indépendant et appelé à une solution durable et permanente prévoyant la création d'un État palestinien souverain et indépendant selon le tracé des frontières antérieur à 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

84. Une délégation a dit que la question de l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien devrait rester un point permanent de l'ordre du jour et demandé que le secrétariat de la CNUCED fournisse des ressources humaines et financières au Groupe de l'assistance au peuple palestinien à partir du budget ordinaire. Elle a également dit soutenir sans réserve l'assistance technique de la CNUCED aux pays africains, l'intégration et la coopération régionales, la mise en place d'institutions durables et les mesures prises en réaction aux crises mondiales en cascade.

85. Une délégation a fait observer que l'issue positive des débats sur l'assistance au peuple palestinien avait confirmé l'attachement de la CNUCED au consensus. Elle a dit espérer que la CNUCED continuerait de mener des travaux de recherche dans le cadre de son mandat, notamment sur les perspectives de développement économique de la Palestine et sur les obstacles au commerce et au développement, ainsi que de fournir l'assistance technique nécessaire. En 2024, la CNUCED célébrerait son soixantième anniversaire, ce qui serait l'occasion de considérer le rôle du commerce dans la promotion du développement, de manière rétrospective et prospective. La délégation a affirmé que son pays était prêt à contribuer à l'événement et à y participer en collaboration avec d'autres.

86. Une délégation s'est félicitée de participer aux travaux de redynamisation et de renforcement de la CNUCED, qui consistaient notamment en des études de la situation économique de la Palestine et de l'assistance au peuple palestinien, et en des conclusions concertées sur les investissements en Afrique.

87. Un groupe régional s'est dit impatient d'en savoir plus sur les activités prévues pour l'anniversaire en juin 2024. Il s'est dit préoccupé par la procédure d'accréditation appliquée par l'Office des Nations Unies à Genève et par l'inégalité de traitement des missions et des chefs de délégation auprès de l'Organisation mondiale du commerce et de la CNUCED et chargés des activités connexes. Il a

demandé au Président du Conseil et au secrétariat de la CNUCED de trouver une solution.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

88. À sa séance plénière d'ouverture, le 20 novembre 2023, le Conseil du commerce et du développement a adopté l'ordre du jour provisoire de sa soixante-douzième réunion directive tel que reproduit dans le document TD/B/EX(74)/1, mais l'a modifié en raison du report de l'examen du point 2 initial à la réunion directive suivante et de l'ajout du point 7⁴. L'ordre du jour de la réunion directive se lisait donc comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
2. L'investissement au service du développement : investir dans l'énergie durable pour tous.
3. Le développement économique en Afrique : Les chaînes d'approvisionnement mondiales à forte intensité technologique – Le potentiel de l'Afrique.
4. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés.
5. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.
6. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
7. Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.
8. Ordre du jour provisoire de la soixante-quinzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.
9. Questions diverses.
10. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-quatorzième réunion directive.

B. Ordre du jour provisoire de la soixante-quinzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement

(Point 8 de l'ordre du jour)

89. À la séance plénière de clôture, le 30 janvier 2024, il a été rappelé au Conseil que l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quinzième réunion exécutive avait été approuvé à l'issue d'une procédure d'approbation tacite, menée entre le 8 et le 11 janvier 2024, au cours de laquelle aucune objection n'avait été formulée. Le Conseil a décidé de faire figurer l'ordre du jour provisoire en annexe au présent rapport (voir annexe I).

⁴ Les points de l'ordre du jour ont été renumérotés en conséquence.

C. Questions diverses

(Point 9 de l'ordre du jour)

Ordre du jour provisoire de la quatorzième session de la Commission du commerce et du développement

90. À la séance plénière de clôture, le 30 janvier 2024, il a été rappelé au Conseil que l'ordre du jour provisoire de la quatorzième session de la Commission du commerce et du développement avait été approuvé à l'issue d'une procédure d'approbation tacite, menée entre le 8 et le 11 janvier 2024, au cours de laquelle aucune objection n'avait été formulée. Le Conseil a décidé de faire figurer l'ordre du jour provisoire de la prochaine session de la Commission en annexe au présent rapport (voir annexe II).

Ordre du jour provisoire de la quatorzième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

91. À la séance plénière de clôture, le 30 janvier 2024, il a été rappelé au Conseil que l'ordre du jour provisoire de la quatorzième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement avait été approuvé à l'issue d'une procédure d'approbation tacite, menée entre le 8 et le 11 janvier 2024, au cours de laquelle aucune objection n'avait été formulée. Le Conseil a décidé de faire figurer l'ordre du jour provisoire de la prochaine session de la Commission en annexe au présent rapport (voir annexe III).

Thèmes des réunions d'experts pluriannuelles en 2024

92. À la séance plénière de clôture, le 30 janvier 2024, il a été rappelé au Conseil que les thèmes de quatre réunions d'experts pluriannuelles, prévues pour 2024, avaient été approuvés à l'issue d'une procédure d'approbation tacite, menée entre le 8 et le 11 janvier 2024, au cours de laquelle aucune objection n'avait été formulée. Le Conseil a décidé de faire figurer les thèmes en question en annexe au présent rapport (voir annexe IV).

D. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-quatorzième réunion directive

(Point 10 de l'ordre du jour)

93. À sa séance plénière de clôture, le 30 janvier 2024, le Conseil du commerce et du développement a adopté son rapport, qui contiendrait le résumé du Président sur toutes les questions de fond, les conclusions concertées sur le point 3, la décision sur le point 5, l'ordre du jour provisoire de sa soixante-quinzième réunion directive, ses autres décisions, notamment sur les questions de procédure et les questions connexes, ainsi qu'un compte rendu des délibérations de la séance plénière de clôture, les ordres du jour provisoires des commissions et les thèmes des réunions d'experts pluriannuelles. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport du Conseil à l'Assemblée générale, en tenant compte des travaux de la séance plénière de clôture.

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la soixante-quinzième réunion directive du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
2. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation.
3. *Rapport 2023 sur les pays les moins avancés : Pour un financement du développement à l'épreuve des crises.*
4. *International Trade Outlook for Latin America and the Caribbean 2023. Structural Change and Trends in Global and Regional Trade: Challenges and Opportunities.*
5. Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.
6. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
7. Préparatifs de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
8. Ordre du jour provisoire de la soixante et onzième session du Conseil du commerce et du développement.
9. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - b) Examen du calendrier des réunions.
10. Questions diverses.
11. Adoption du rapport.

Annexe II

Ordre du jour provisoire de la quatorzième session de la Commission du commerce et du développement

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapports des réunions d'experts :
 - a) Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement ;
 - b) Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement ;
 - c) Réunion d'experts pluriannuelle sur le renforcement d'un environnement économique favorable à tous les niveaux à l'appui d'un développement inclusif et durable, et la promotion de l'intégration et de la coopération économiques ;
 - d) Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce.
4. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence.
5. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la protection du consommateur.
6. Les incidences d'aspects clefs de la transition énergétique sur le commerce et le développement :
 - a) Les minéraux critiques ;
 - b) Les combustibles durables dans le secteur du transport maritime.
7. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

Annexe III

Ordre du jour provisoire de la quatorzième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable.
4. Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.
5. La facilitation de l'investissement au service du développement durable.
6. Les technologies de la chaîne de blocs au service du développement durable.
7. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.

Annexe IV

Thèmes des réunions d'experts pluriannuelles en 2024

<i>Réunion d'experts</i>	<i>Thèmes</i>	<i>Division compétente</i>
1. Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable	Services liés au développement des entreprises	Division de l'investissement et des entreprises
2. Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce, les services et le développement	Commerce des services créatifs	Division du commerce international et des produits de base
3. Réunion d'experts pluriannuelle sur les produits de base et le développement	– La transformation structurelle par la création de valeur ajoutée dans les pays en développement producteurs de produits de base – Faits nouveaux, difficultés et perspectives sur les marchés de produits de base	Division du commerce international et des produits de base
4. Réunion d'experts pluriannuelle sur les transports, la logistique commerciale et la facilitation du commerce	Le transport maritime en période de polycrise	Division de la technologie et de la logistique

Annexe V

Participation*

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Géorgie
Albanie	Grèce
Algérie	Guatemala
Allemagne	Guyana
Angola	Honduras
Arabie saoudite	Hongrie
Argentine	Inde
Arménie	Indonésie
Australie	Iran (République islamique d')
Autriche	Iraq
Azerbaïdjan	Irlande
Bahreïn	Israël
Bangladesh	Italie
Barbade	Jamaïque
Bélarus	Japon
Belgique	Jordanie
Bhoutan	Kazakhstan
Bolivie (État plurinational de)	Kenya
Botswana	Kirghizistan
Brésil	Koweït
Bulgarie	Lettonie
Cambodge	Liban
Cameroun	Libye
Canada	Lituanie
Chili	Luxembourg
Chine	Macédoine du Nord
Chypre	Madagascar
Colombie	Malaisie
Costa Rica	Mali
Côte d'Ivoire	Maroc
Croatie	Maurice
Cuba	Mauritanie
Danemark	Mexique
Djibouti	Monténégro
Égypte	Namibie
Émirats arabes unis	Népal
Équateur	Nicaragua
Espagne	Nigéria
Estonie	Nouvelle-Zélande
État de Palestine	Oman
États-Unis d'Amérique	Ouganda
Éthiopie	Pakistan
Fédération de Russie	Panama
Gabon	Paraguay
Gambie	Pays-Bas (Royaume des)

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote [TD/B/EX\(74\)/INF.1](#).

Pérou	Somalie
Philippines	Soudan
Pologne	Sri Lanka
Portugal	Tchad
Qatar	Tchéquie
République arabe syrienne	Thaïlande
République de Corée	Togo
République populaire démocratique de Corée	Trinité-et-Tobago
République dominicaine	Tunisie
République-Unie de Tanzanie	Türkiye
Roumanie	Uruguay
Serbie	Venezuela (République bolivarienne du)
Singapour	Viet Nam
Slovaquie	Yémen
Slovénie	Zambie
	Zimbabwe

2. Les membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil, étaient représentés à la session :

Bahamas
Bosnie-Herzégovine
Brunéi Darussalam
Cabo Verde
Comores
Fidji
Maldives
Niger
République démocratique populaire lao
Saint-Siège

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Fonds commun pour les produits de base
Union européenne

4. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Centre du commerce international
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

International Network for Standardization of Higher Education Degrees